

# Fréjus : coup de chapeau à David Rachline : pas de mosquée rue Jean Giono !

écrit par Maxime | 2 juillet 2018



**Fréjus : il n'y aura pas de mosquée rue Jean Giono !** (CAA de MARSEILLE, 7 juin 2018).

Si l'association musulmane El Fath avait obtenu deux permis de construire, le tribunal administratif de Toulon et la cour administrative d'appel de Marseille viennent de confirmer l'arrêté du 21 octobre 2014 par lequel le maire de Fréjus a constaté la caducité du permis de construire délivré par son prédécesseur le 8 avril 2011.

Bravo à David Rachline, maire FN élu le 5 avril 2014, qui a donc détruit « l'œuvre » d'Elie Brun.

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste\\_des\\_maires\\_de\\_Fr%C3%A9jus](https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_maires_de_Fr%C3%A9jus)

Certes, le maire ne décide pas de manière absolument libre et souveraine dans ce domaine. Il doit respecter des normes et des procédures qui ont pu être institués par ses prédécesseurs, se heurter à des normes de valeur supérieure... On ne peut donc pas forcément jeter l'opprobre à un maire qui a délivré un permis de construire.

Mais dans le cas présent, on ne peut que louer celui qui,

coûte que coûte, a refusé de céder à la pression d'une action en justice afin de faire respecter la légalité tout en empêchant la construction d'une mosquée supplémentaire.

Selon la loi, « **le permis de construire (...) est périmé si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de deux ans** ».

La cour juge que tel était le cas en l'espèce.

Beaucoup de maires auraient sans doute feint d'ignorer l'état de caducité du permis. Visiblement, David Rachline veille au grain et n'a pas manqué de saisir l'occasion en prenant les devants grâce à son arrêté pris peu de temps après son entrée en fonction.

Ce qu'il est important de remarquer à mon avis est que la cour a fait courir le délai de péremption à partir de la notification de l'arrêt du 8 avril 2011 accordant le permis de construire le 11 avril 2011.

**Donc le permis était en réalité caduc depuis le 11 avril 2013, alors que le maire UMP était encore en charge...**

Que n'a-t-il pris un arrêté constatant la caducité du permis ? Tout le monde n'a pas le courage de David Rachline... et l'on voit que, par les urnes, on peut contribuer à changer un peu les choses.

L'association el Fath (mot voulant dire : « la victoire éclatante » <https://fr.wikipedia.org/wiki/Al-Fath> ... Pour le coup, c'est plutôt raté) devra payer 1500 euros à la commune (qui en avait demandé 3000).

Peu importe... la victoire de David Rachline est éclatante !

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000037113459&fastReqId=2047030467&fastPos=1>

Cette victoire est aussi celle de Fréjusiens qui ont élu ce maire au second tour avec 45% des voix en 2014. Elie Brun avait eu un score de 17,60 %, alors qu'il avait été élu lors des précédentes municipales dès le premier tour avec 62% des

voix...